

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

Article 1 :

L'Association **Ligue de Guyane des Échecs (LGE)** organise un tournoi **d'Échecs en cadence rapide le dimanche 21 décembre 2025.**

- Lieu des rencontres : Hôtel des Palmistes, 97300 CAYENNE
- **Organisateur : Pierre Houviez**, Président de l'Association **Ligue de Guyane des Échecs**
- Arbitre principal : Christophe LEVEQUE, AFO2
- Arbitre stagiaire : Vincent Diot, AFC stagiaire
- Le tournoi est homologué par la FFE sous le numéro 70337

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Remarque : au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2 : Règles et Appariements

Les **règles du Jeu** sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

L'article A.5 du livre de l'arbitre s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Les appariements se font au Système Suisse Intégral (Règles C.04 de la FIDE) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)). Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions.

Tout joueur se présentant après 14h00 sera apparié à la ronde 2 avec zéro point.

Ce tournoi comporte **7 rondes**.

Article 3 : Cadence

La cadence est de **10 min + 5 secondes d'incrément (type Fisher)** pour toute la partie.

Article 4 : Horaires de jeu

Vérification des licences : de 13h30 à 14h00

Clôture des inscriptions : 14h00

1ère ronde :	14h00	5ème ronde :	16h15
2ème ronde :	14h30	6ème ronde:	16h45
3ème ronde :	15h00	7ème ronde :	17h15
4ème ronde :	15h30		

Remise des prix : 17h45

Les lauréats absents lors de la cérémonie renoncent à leur récompense.

Clôture du Tournoi : le 21/12/2025 18h00

Présence de l'Arbitre jusqu'à 18h30

Article 5 :

Droits d'inscriptions : 5€

Article 6 : Classement

Départage des ex æquo :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenus (gain = 1 ; nulle = 0,5 ; perte = 0).

Le départage entre les ex-æquo est effectué par le Cumulatif, le Buchholz tronqué, puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Le **Cumulatif** (CU) valorise les points marqués en début de tournoi. Un joueur/Une joueuse qui perd au début du tournoi rencontrera des adversaires plus faciles ; alors qu'un joueur/une joueuse qui gagne au début du tournoi rencontrera des adversaires plus difficiles.

Le **Buchholz** (BU) prend en compte la somme des scores ajustés de chaque adversaire que l'on a affronté. Pour le **tronqué**, on retire les adversaires ayant le score ajusté le plus bas.

Enfin, la **Performance** (PERF) est calculée en ajoutant à la moyenne Elo un bonus ou un malus obtenu par la conversion du pourcentage de réussite sur les parties jouées sur l'échiquier (Score marqué sur l'échiquier ÷ Nombre de parties jouées).

Article 7 : Jury d'appel

Le jury d'appel sera constitué avant la première ronde par l'organisateur en fonction des personnalités présentes. Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de la partie rédiger son dépôt de plainte et l'adresser aussitôt au jury.

Article 8 : Comportement des joueurs

- A l'issue de la partie, le résultat est signalé par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à la table d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré. L'application utilisée de prise de résultats est Papi. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde $r + 2$, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).
- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter le lieu de compétition (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la zone de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique connecté, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il ne soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur. Toute sonnerie durant une partie entraîne immédiatement la défaite du propriétaire de l'appareil.
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Article 9 :

L'arbitrage sera assuré par **Christophe LEVEQUE**, AF02, assisté de **Vincent DIOT**, arbitre stagiaire AFC.

Article 11 :

En s'inscrivant, tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et la charte des joueurs et joueuses d'échecs

L'Arbitre Principal



L'organisateur

